Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

(6.3.a bis) bureaux, services administratifs, enseignement

Rapport N°: 2615971/4/1/1 Réf. Ademe : 1327V4000005G Valable jusqu'au : 20/06/2023

Le cas échéant, nature de l'ERP: Autres

Année de construction : Années



Date: 07/06/2013

Diagnostiqueur: Christophe FINAT

Gestionnaire (s'il y a lieu):



Bureau Veritas 21/23 rue des Ardennes 75936 PARIS Cedex 19

Tél: 01 55 56 60 00 Fax: 01 55 56 60 06



Adresse : 340 rue Vulcain 27000 ÉVREUX

Bâtiment entier
 ■

Partie de bâtiment

Sth: 22000 m²

Propriétaire :

Nom: SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES Adresse : 340 rue Vulcain 27000 ÉVREUX

Nom: Adresse

Consommations annuelles d'énergie

Période de relevés de consommations considérée : des années 2010-2011-2012

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)	
	détail par énergie et par usage en kWh _{er}	détail par usage en kWh _{er}		
Bois, biomasse	-	-	-	
Electricité	1720083 kWhef	4437814 kWhep	225503 € TTC	
Gaz	3522601 kWhef	3522601 kWhep	204889 € TTC	
Autres énergies	-	-	-	
Production d'électricité à demeure	-	-	-	
Abonnements	-	-	444 € TTC	
TOTAL	~	7960415 kWhep	430835 € TTC	

Consommations énergétiques

(en énergie primaire)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Consommation réelle

361 kWhEP/m2.an

361

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Consommation estimée :

Estimation des

émissions:

44 kgCO₂/m².an

Bâtiment

Bâtiment économe



211 à 350

351 à 540



Båtiment énergivore

Faible émission de GES Bätiment



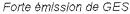
















Page 1 sur 8

Diagnostic de performance énergétique (6.3.a bis)

Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
Murs:	Système de chauffage :	Système de production d'eau chaude sanitaire :
- Mur 1 : béton banché, ép. 20 cm ou moins, non isolé(e) - Mur 2 : bardage métallique, isolation par l'intérieur (ITI), année d'isolation : entre 1983 et 1988	Installation de chauffage - Chaudière, énergie gaz naturel, puissance nominale : 1650 kW ; année de fabrication : 2009 Alimentant des radiateurs à eau, une CTA avec des gaines de soufflage d'air et des panneaux rayonnants	 Chauffe-eau standard, énergie électrique, réseau individuel ; accumulation : 150 l par sanitaires Chauffe-eau standard, énergie électrique, réseau individuel ; accumulation : 3000 l pour le RIE
Toiture: - Plafond 1, Bac acier, toit terrasse, isolation sur plancher haut (ITE), année d'isolation : entre 1983 et 1988	Système de refroidissement: - Refroidissement 1, énergie électrique des splits système dans le RIE et certains locaux serveur ou onduleur	Système d'éclairage : - sans objet
Menuiseries ou parois vitrées: - Fenêtre 1 : métallique, double vitrage, épaisseur des lames .'air : 10 mm - Porte 1 : simple en métal, opaque pleine - Porte 2 : simple en métal, avec moins de 30% de double vitrage		Système de ventilation : - Ventilation mécanique auto réglable avant 82
Plancher bas: - Plancher bas1, dalle béton, non isolé(e) sur sous-sol - Plancher bas2, dalle béton, non isolé(e) sur terre-plein	Rapport d'entretien ou d'inspection d - sans objet	les chaudières joint :
Nombre d'occupants :	Autres équipements consommant de - sans objet	l'énergie :
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	- kWh _{EP} /m².an
Type d'équipements présents utilis - sans objet	sant des énergies renouvelables :	

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie énergie et contribuer à la réduction des émissions de à effet de serre.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

<u>Usages recensés</u>

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

Commentaires :

Néant

Page 2 sur 8

Diagnostic de performance énergétique (6.3.a bis)

CONSEILS POUR UN BON USAGE

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

 Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

<u>Ventilation</u>

 Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêter les chauffes eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

Confort d'été

• Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les portes vitrées s'il n'en existe pas.

Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Eviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.

 Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

<u>Bureautique</u>

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple); ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage); les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usages (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

Compléments

Néant

Diagnostic de performance énergétique (6.3.a bis)

RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Mesures d'amélioration

Isolation du plancher bas en sous face

Commentaires : La résistance thermique minimale de l'isolant doit être de 3 m².K/W.

Isolation des murs par l'intérieur (murs modernes)

Pose de volets isolants

Commentaires : Les volets installés devront avoir une résistance thermique supérieure à 0,22 m².K/W.

Installation de robinets thermostatiques

Commentaires : Les robinets thermostatiques permettent de profiter des apports gratuits dans la pièce en évitant les surchauffes. Ne jamais poser de robinets thermostatiques sur une installation monotube. Ne jamais poser de robinets thermostatiques dans la pièce où se trouve le thermostat d'ambiance.

....mmentaires :

Les consommations d'ECS ont été estimées selon la méthode des consommations réelles.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : www.infoenergie.org

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par Bureau VERITAS Certification 60 avenue du Général de Gaulle - 92046 PARIS LA DEFENSE. Le N° du certificat est 2530138 délivré le 09/04/2013 et expirant le 08/04/2018.

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à	DPE non réalisé à l'immeuble			
				Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés de comptages individuels		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production	Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que
- CECOUNTY DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE	Bâtiment Bâtiment construit avant 1948	Båtiment construit avant 1948		Bâtiment construit après 1948	d'ECS sans comptage individuel	d'habitation	
Calcul conventionnel		Х	A partir du DPE à		X		
Utilisation des factures	х		l'immeuble	Х		X	Х

Pour plus d'informations : $\underline{www.developpement-durable.gouv.fr}, \ rubrique \ performance \ \acute{e}nerg\acute{e}tique \\ \underline{www.ademe.fr}$

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné Christophe FINAT, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement s constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



CERTIFICAT DE COMPETENCES



Certificat Attribué à

Monsieur Christophe FINAT

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée cl-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences cl-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techalques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

A. C.	Références das arrêtés	Dato de Certification originale	Velidité du certificat
Amlante	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des porsonnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtic et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/11/2012	15/11/2017
DPE avec mention	Arrété du 18 octobre 2006 modifié définissant les critares de certification des compétences des paraonnes physiques maissant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	09/04/2013	08/04/2018
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 moditié définissant les crières de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de g22 et les crières d'accréditation des organismes de cartification	12/12/2012	11/12/2017
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant las critèras de cartification des compétences des personnes physiques opératours des constats de risque d'exposition au promo, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures eu des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismos de cartification	16/11/2012	15/11/2017
Termites matropole	Arrèlé du 30 octobre 2008 modifié définissant les critères de cartification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les crières d'accréditation des organismes de certification	16/11/2012	15/11/2017

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diag

Date: 09/04/2013

Numéro de certificat : 2530138

Jacques MATILLON Directeur Général

> BURBAU EN CHARIGE Bureau Vertias Contrication France - 90, averup diu Genéral de Gautre - 92749 Parie Le Délience BURBAU ENETTEUR Bureau Vertias Conditiation France - 41, commit des Pouchlons - 97 58 - 69573 Canteir, Cedex



ATTESTATION D'ASSURANCE



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CONTRAT : HA RCP0084283

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur:

BUREAU VERITAS DIAGNOSTIC SAS

66 RUE DE VILLIERS

92300 LEVALLOIS PERRET

Assuré:

BUREAU VERITAS DIAGNOSTIC SAS

66 RUE DE VILLIERS 92300 LEVALLOIS PERRET

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie :

Assurances Professionnelles by Hiscox

Diagnostiqueurs immobilier

ACTIVITES DE L'ASSURE

Diagnostic de Performance Energétique (DPE) ; Location, Cession immobilière, ERP, Neuf.

Ainsi que toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil aux clients découlant des missions de diagnostics ci-dessus et, ce, y compris les estimations financières l'ées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 01 Janvier 2013 au 31 Décembre 2013.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales N° RC1006 et du(des) module(s) π° DIA0607 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Diagnostiqueurs immobilier".

Fait à Paris, le 09/01/2013 Pour les Assureurs

TABLEAU DES GARANTIES Diagnostiqueurs immobilier HA RCP0084283

En MT

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Montant des garanties

1 000 000,00 Euros

Dont:

- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non

1 000 000.00 Euros

09/01/2013 09:51 RCP0084283

Adresse postale : 12, quai des Queyries 33100 Bordeaux - Tél : 0810 50 20 10
Hiscox Europe Underwirting Limited - Hiscox France : 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris
Siège social : 1, Great St. Helen's Londres. EC3A 8HX. Royaume-Uni - Oapital social 3 950 303.99 €
Numéro d'enregistrement en Angleierre : 8712051 - R.C.S. Paris 524 737 681
N° TVA Intracommunautaire FRS5524737681 - N° FSA 490964 - www.onas.fr
Page 1/1